

QUELLES AIDES POUR FINANCER LE PERMIS DE CONDUIRE ?

→ Financer le permis de conduire : quelles aides pour un jeune (exemple : permis à 1 €) ?

Permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 euro par jour consiste en un **prêt à taux zéro**.

Quelles sont les conditions ?

- Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un *avenant Document complémentaire du contrat constatant une modification, une adaptation ou un complément qui y sont apportés d'un commun accord entre les 2 parties*.
- Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en [conduite anticipée](#) ou [supervisée](#).
- Utiliser le prêt pour une 1^{re} inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale). En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.

Comment faire la demande ?

Vous devez vous adresser à une école de conduite disposant du label de qualité ou d'une équivalence, et ayant signé une [convention type](#) avec l'État.

Où s'adresser ?

[École de conduite labellisée \(auto-école, association\)](#) ↗

Après avoir signé le contrat de formation, vous pouvez demander le prêt auprès d'un [établissement financier partenaire](#) (vos *représentants légaux Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne. Par exemple, le père ou la mère d'un enfant mineur ou le dirigeant d'un organisme*, font la démarche si vous êtes mineur).

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

L'établissement financier peut exiger une personne caution Engagement à rembourser une dette (loyer, échéance de prêt...) à la place du débiteur si celui-ci ne la paie pas ou un co-emprunteur (cela signifie que vous empruntez avec une autre personne).

Une fois le prêt accordé, et après le [délai habituel de rétractation](#), le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

Quel est le montant du prêt ?

- Formation initiale : **600 €, 800 €, 1000 €** ou **1 200 €**, à votre choix
- Formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique : **300 €**

Le montant du prêt ne doit pas dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.

Vous remboursez le prêt par mensualités de **30 €** maximum.

Vous pouvez bénéficier du prêt une seule fois.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux **jeunes âgés de 18 à 25 ans** ayant des **difficultés d'insertion sociale ou professionnelle**.

Vous pouvez vous adresser à votre [mission locale](#).

Où s'adresser ?

Quelle est votre ville ou code postal ?

Exemple : Sainte-Cécile-les-Vignes ou 95200



Bourse au permis de conduire

Certaines municipalités vous aident à financer votre formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif.

Renseignez-vous auprès de votre commune.

Où s'adresser ?

Quelle est votre ville ou code postal ?

Exemple : Sainte-Cécile-les-Vignes ou 95200



ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

En tant que volontaire du [service national universel \(SNU\)](#), vous bénéficiez de la **gratuité de la préparation au code** et du **remboursement de la 1^{re} présentation au code** (ETG : ETG : Épreuve théorique générale commune).

Autres dispositifs

Le site [ljeune/solution](#) permet de trouver les aides financières pour le permis de conduire, proches de chez vous.

→ Financer le permis de conduire : quelles aides pour un apprenti ?

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 18 ans ou plus
- [Être apprenti](#) (votre contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution)
- Préparer le [permis B](#)

Comment faire la demande ?

Vous devez transmettre un dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où vous êtes inscrit.

Le dossier comprend les documents suivants :

- [Formulaire de demande d'aide](#) complété et signé
- Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- RIB: RIB : Relevé d'identité bancaire si vous demandez le versement de l'aide sur votre compte

Quelle est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **500 €**.

Vous pouvez en bénéficier une seule fois.

→ Financer le permis de conduire : quelles aides pour un demandeur d'emploi ?

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une [aide de France Travail \(anciennement Pôle emploi\) pour financer votre formation au permis de conduire \(permis B\)](#).

L'aide ne peut pas dépasser **1 200 €**.

Renseignez-vous auprès de votre agence France Travail (anciennement Pôle emploi).

ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

→ Financer le permis de conduire : quelles aides en cas de handicap ?

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'Agefiph : Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Vous pouvez aussi vous adresser au [Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#)

→ Comment payer le permis de conduire avec votre compte personnel de formation (CPF) ?

Vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de **toutes les catégories de permis de conduire**.

Vous pouvez aussi utiliser votre CPF pour financer [l'apprentissage anticipé de la conduite \(AAC\) concernant le permis B](#).

Les **conditions à remplir** sont **différentes selon le permis préparé**.

→ Réserviste (garde nationale et armée) : quelle aide pour le permis de conduire ?

L'aide s'adresse aux personnes engagées dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou [dans les armées](#).

Une participation au financement du permis de conduire B peut vous être accordée si vous répondez à **toutes les conditions** suivantes :

- Vous avez signé un contrat d'engagement avant l'âge de 25 ans
- Vous n'avez jamais été titulaire d'un permis de conduire B
- Vous avez effectué au moins 50 jours d'activité dans la réserve
- Vous êtes à plus de 2 ans de la fin de votre contrat d'engagement
- Vous justifiez d'une inscription dans une auto-école.

Le montant de la participation est de **1 000 €**.

ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220

→ Comment payer le permis de conduire quand on n'a pas accès au crédit bancaire ?

Le [microcrédit personnel](#) s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

Le microcrédit peut servir à financer la formation au permis de conduire.

Pour demander un microcrédit, vous devez vous adresser à un réseau d'accompagnement social.

→ Quelles aides locales pour financer le permis de conduire ?

ECOLE DE CONDUITE CARNOT

25 Rue Carnot - 94700 Maisons Alfort

Tél : 01 43 76 53 43 - Courriel : ecoledeconduite.carnot@orange.fr

Numéro de Siret 512 422 171 00011 - Numéro d'activité : 11941099994

Numéro TVA intra : FR 49 512422171 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E0909440220